

• ADRESSE EXACTE DE LA FAMILLE :

.....  
 ..... TEL. : .....

• PERE ou TUTEUR : (1) Marié – Veuf – Divorcé – Vit maritalement

NOM (en capitales) : ..... PRENOM : .....

NOM et ADRESSE de L'EMPLOYEUR : .....

EVENTUELLEMENT : Demandeur d'emploi (1)

• MERE ou TUTRICE : (1) Mariée – Veuve – Divorcée – Célibataire – Vit maritalement

NOM (en capitales) : ..... PRENOM : .....

NOM et ADRESSE de L'EMPLOYEUR : .....

• PERSONNES A CHARGES : enfants ou autres personnes non salariées (les enfants salariés ne sont pas pris en compte) :

NOMS et PRENOMS	Date de Naissance	Ecole Fréquentée	Centre de vacances choisi	Séjour du au

Dans le tableau ci-dessus, souligner les NOMS et PRENOMS des enfants pour lesquels une bourse de vacances est sollicitée – Préciser le CENTRE CHOISI.

**PARTIE RESERVEE A L'ŒUVRE**

N° TIERS :

QUOTIENT FISCAL

BOURSE O.U.L. : .....

..... =

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE

1. Photocopie de la feuille d'imposition 2021 (revenus 2020) ou de la feuille de non imposition, comportant le montant du quotient fiscal.

⇒ En cas de changement de situation depuis décembre 2021

FOURNIR : Photocopies des bulletins de salaire : janvier et février 2022 ou attestation de chômage

2. Photocopie des pages du livret de famille précisant le nombre d'enfants.
3. Photocopie du « dernier avis d'information » de la Caisse d'Allocations Familiales, précisant le montant actuel des prestations versées par la Caisse.
4. En cas d'aide d'un COMITE D'ENTREPRISE ou de votre MUNICIPALITE, faire remplir l'attestation figurant ci-dessous.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Bons vacances C.A.F. : OUI - NON (1) Valeur journalière :
  - Aide du Département : OUI - NON (1)  
Préciser le nom de votre assistante sociale, et le n° de téléphone .....
  - Bénéficiez-vous d'une aide de la Mairie de votre commune : OUI - NON (1)
  - Autres aides (à préciser) : .....
- A \_\_\_\_\_, le  
(Signature du chef de famille)

(1) Rayer les mentions inutiles

**Demande à renvoyer SANS DELAI par retour du courrier**

- La commission des bourses se réunira 2 fois par mois à partir du 31 mars 2022
- Les demandes tardives pourront être examinées éventuellement dans la limite des crédits disponibles (DATE NON FIXEE)
- TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE EXAMINE. Il sera retourné à l'intéressé pour être complété.
- **L'AIDE AUX VACANCES NE POURRA ÊTRE ATTRIBUEE QU'AUX PERSONNES RESIDANT DANS LE LOIRET.**

**LE COMITE D'ENTREPRISE** .....certifie qu'une aide aux vacances est attribuée à la famille .....

pour l'enfant ..... : € Signature et cachet du C.E. :

..... :

..... :